



CONSEIL AVANT TRAVAUX

Vérifier que les références et les numéros de bains des rouleaux soient identiques. Vérifier que les rouleaux ne soient pas endommagés.

PREPARATION DU SUPPORT

- **Murs tapissés:** enlever l'ancien papier peint et lessiver en cas de peinture ou sous couche en dessous du papier peint. Attention, cela n'est pas recommandé si c'est du placo brut.
- **Murs peints:** poncer avec le grain de papier de verre adapté et lessiver.
- **Murs neufs:** laisser complètement sécher (placo, plâtre, béton)
- **Qualité du support:** mur sec, solide, régulier, moyennement absorbant, propre, lisse et de couleur neutre (uniformément blanc). Pour un résultat optimal, il est recommandé d'appliquer systématiquement une couche de primaire ou sous couche pour uniformiser le support.

COLLE

Utiliser la colle adaptée à la qualité du papier.

CONSEIL D' APPLICATION

1. Mesurer la hauteur de votre pièce et couper les lés en prévoyant une marge de 3 cm à chaque extrémité. Respecter les indications de raccord.
2. En partant d'un angle, tracer une verticale de la largeur d'un lé (moins 3 cm) à l'aide d'un I à plomb. Pour que le lé soit droit il ne faut pas partir en se mettant contre l'angle mais en laissant une marge de 3 cm sur la longueur.
3. Encoller uniformément le mur jusqu'au I de plomb.
4. Appliquer le premier lé à l'aide d'une brosse ou d'un torchon en commençant par le haut jusqu'au trait effectué avec le I à plomb. Commencer par marouer entièrement dans le sens vertical puis marouer dans le sens horizontal. Tapiser les lés suivant à joint vifs bord à bord.
5. Eponger immédiatement les tâches de colle. Découpez les surplus de matière au niveau du plafond et de la plinthe et des angles, en vous aidant du maroueur et du cutter. Changer régulièrement la lame du cutter pour éviter tout attachement du papier.
6. L'intissé se retire à sec.



Si à la pose du 3ème lé, vous constatez que le revêtement posé ne présente pas un aspect normal, arrêtez immédiatement la pose. Le fait de poursuivre le travail implique l'acceptation du produit. La garantie du fabricant se limite au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse par le vendeur à l'exclusion de tous frais et dommage pour une cause quelconque.